

ACADEMIE DE NANTES
CRPE session 2014 (concours rénové)
RAPPORT DE JURY
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

A- Épreuve écrite de mathématiques

1 - Remarques d'ordre général

L'épreuve écrite de mathématiques s'inscrit dans le cadre d'un concours rénové, son cadre de référence est celui des programmes de l'école primaire.

Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire, elles impliquent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des compétences du socle commun et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. L'attendu ne se limite donc pas à la simple maîtrise des compétences prévues pour les élèves de CM2.

Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

La première partie notée sur 13 consiste en un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège. Le candidat gagne à y faire preuve de ses capacités à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

La deuxième partie notée sur 13 est constituée d'exercices indépendants permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

La troisième partie notée sur 14 porte sur une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques. Il s'agit de montrer une maîtrise des notions mathématiques dans les situations d'enseignement de l'école primaire.

La présentation qui doit permettre au correcteur de distinguer les éléments de réponse attendus est généralement correcte. Elle reste un élément apprécié

démontrant les qualités requises de communication d'un postulant au métier de professeur des écoles (utilisation de tirets dans une énumération, paragraphes bien distincts montrant la construction de la réponse, mise en valeur des résultats). Quelques copies souffrent de défauts d'organisation, d'une écriture très relâchée, d'un manque de lisibilité de réponses avec parfois des formulations approximatives.

La rédaction des réponses pose problème à certains candidats qui peinent à effectuer les choix judicieux. Une illustration en est la formulation de la conjecture dans l'exercice 3 qui a rarement eu du sens quand la tentative est faite avec une phrase en français (utiliser l'expression « soustraire trois nombres » n'a pas de sens). L'écriture littérale s'impose alors. Deux écueils opposés sont à éviter :

- une rédaction trop développée ne permettant pas d'identifier les éléments les plus pertinents
- des résultats bruts non explicités.

Il est parfois difficile de repérer le fil conducteur du raisonnement dans des développements longs et complexes où le candidat se perd parfois et tente, trop souvent mal à propos, d'insérer quelques termes didactiques ou mathématiques. Les correcteurs attendent une expression claire, une argumentation concise et étayée, soutenue par une qualité d'écriture et de présentation.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur les notations et symboles dont l'emploi doit être maîtrisé et approprié, comme d'ailleurs les articulations logiques spécifiques parfois abusives.

Les attendus de l'épreuve prennent en considération la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat à hauteur d'une pénalisation maximale de cinq points. Il est donc important que les candidats soient attentifs à :

- la lisibilité et la clarté de leurs propos,
- l'orthographe et la correction grammaticale des réponses qu'ils apportent,
- la précision du vocabulaire et du langage mathématique.

2- Remarques s'appuyant sur la spécificité du contenu de l'épreuve 2014

Les résultats chiffrés montrent une réussite moyenne. Pour autant, la lecture des copies indique une grande hétérogénéité de réussite qui se reflète dans un écart-type général important de 8 points. Les notes attribuées explorent toute la gamme de 0 à 40.

La partie 1 (problème) a été la plus discriminante et la partie 3 (analyse), la mieux réussie mais aussi celle où les écarts sont les moins importants entre les candidats. Contrairement aux sessions du précédent concours, les notes éliminatoires ont été relativement fréquentes. Ceci est à mettre en relation avec :

- la longueur de l'épreuve de quatre heures à laquelle il s'agit de bien se préparer,
- son exigence liée à ce que, dans ce concours rénové, c'est la seule épreuve dans laquelle les compétences et connaissances mathématiques, les éléments liés à la didactique de ce domaine sont évalués.

Quelques notes inférieures à 5 inquiètent le jury quant à des prestations en complet décalage avec les attendus de l'épreuve. Pour autant, on constate que les notes supérieures à 30 sur 40 sont bien plus nombreuses que les notes inférieures à 10 : l'épreuve permet donc aux meilleurs candidats de voir leur prestation valorisée.

L'ensemble situe les exigences d'une épreuve sélective et invite les candidats à bien gérer le temps imparti et à penser une relecture attentive de leur travail.

Les attendus de démonstration en géométrie, ont mis à mal certains candidats. Peu ont été capables de justifier que IJKL est un carré (exercice 4 de la deuxième partie) expliquant seulement quelques unes de ses propriétés.

Pour la partie 3, peu de candidats font preuve de recul sur la proportionnalité. Les notions de coefficient de proportionnalité ou propriété de linéarité (multiplicative et additive) sont rarement maîtrisées. De ce fait, les candidats peinent à analyser les situations proposées, se contentant souvent de descriptions maladroitement. Si la question 2 est plutôt bien réussie, on peut néanmoins constater une confusion alors pénalisante entre l'analyse demandée et une description.

Les difficultés récurrentes ont été les suivantes :

- **manque d'examen critique** des ordres de grandeur (vitesse de descente de la piste de ski supérieure à 300km/h ou inférieure à 1 km/h ; arrondis au dixième d'heure dans un contexte où l'approximation devrait être à minima de l'ordre de la seconde.) ;
- **maîtrise insuffisante des compétences et connaissances mathématiques** (Encore trop de candidats ne connaissent pas la formule donnant l'aire d'un disque, ou ne savent comment obtenir l'aire d'une couronne. Peu de candidats modélisent la situation de probabilité par un arbre. La présence d'un maximum dans la fonction mettant en relation déplacement horizontal et hauteur du saut n'est pas perçue [partie 1, C3].) ;
- nombreuses **erreurs dans l'écriture mathématique** (confusion entre segment [IJ] et longueur IJ, valeurs exactes et approchées signalées indifféremment par le même symbole « = » dans les calculs) ;
- **utilisation d'arrondis en cours de résolution** (Ainsi, pour l'exercice 4 de la partie 2, une approximation pour la longueur d'un côté du quadrilatère IJKL est faite en écrivant $IJ^2 = 72$ donc $IJ = \sqrt{72} \approx 8,48$ et l'aire du carré devient $IJ^2 = 8,48^2 = 71,9 \text{ cm}^2$ au lieu de 72 cm^2 .) ;
- **manque de précision ou d'argumentation dans les réponses** (Par exemple, les candidats se contentent fréquemment d'expliquer que les pourcentages figurent dans la rubrique proportionnalité dans les programmes sans expliquer pourquoi [partie 3, exercice D] ou d'autres confondent « retrouver » et « vérifier » [partie 1, C 3].).

Les candidats ont très majoritairement réussi la trigonométrie ainsi que le calcul de vitesse. Les théorèmes de Thalès et de Pythagore sont maîtrisés dans l'ensemble comme l'usage des identités remarquables. Contrairement au constat de la session précédente, la majorité des candidats interprète à bon escient une demande de conjecture.

Les meilleures copies se sont distinguées par le repérage des éléments donnés et des éléments à démontrer, une bonne maîtrise de la géométrie, une attention à la justification rigoureuse des réponses sans digressions excessives.

De manière générale, les candidats valoriseront leur copie par des efforts de démonstration et d'argumentation, en étant attentifs à produire des écrits donnant du sens aux résultats qu'ils produisent et mettant en évidence :

- leurs capacités à rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- leurs connaissances et compétences dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège ;
- leur maîtrise des notions mathématiques dans les situations d'enseignement de l'école primaire.

B – Épreuve écrite de français

1 - Remarques d'ordre général sur les copies

5 points sont attribués pour la qualité syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

L'essentiel des remarques est centré sur les aspects formels de la copie.

- **Lisibilité**

La plupart des copies ne présentent pas de difficulté sur ce plan. Toutefois, trop de candidats négligent encore des éléments essentiels améliorant la lisibilité de leur copie :

- ✓ usage d'une pointe trop fine, d'une encre trop pâle, parfois à la limite de la lisibilité ;
- ✓ absence de saut de ligne amenant une présentation générale trop dense et difficile à lire ;
- ✓ absence de mise en paragraphe aérant le propos ;
- ✓ mélange de différents types d'écriture ;
- ✓ ratures trop fréquentes, flèches en tous sens, recours abusif à l'astérisque nécessitant une recherche pour le lecteur et qui rompt le fil de la lecture.

- **Organisation de la copie**

La plupart des candidats propose une organisation de copie dans laquelle le lecteur se retrouve facilement. Presque tous sont allés au bout de l'épreuve. Il faut néanmoins que certains candidats comprennent qu'une présentation inadaptée est un élément négatif pour le correcteur. Le candidat doit toujours avoir à l'esprit la nécessité de la clarté du propos :

- ✓ pagination absente ou erronée ;
- ✓ traitement d'une question à deux endroits différents de la copie ;
- ✓ recopie inutile de la question posée ;
- ✓ volonté de ne pas recourir à une feuille supplémentaire amenant une présentation très serrée en bas de page.

Certains candidats font le choix d'utiliser une nouvelle feuille pour traiter chaque partie, aérant ainsi la présentation.

Sur le fond, certains candidats développent inutilement leur réponse, perdant beaucoup de temps et alourdissant la lecture du correcteur, notamment pour la partie grammaire. Une lecture précise de la question posée apparaît nécessaire.

De même certains perdent des points parce qu'ils répondent à côté de la question posée, alors qu'ils connaissent manifestement la bonne réponse. Par exemple, dans la deuxième partie, pour la question 2 du questionnaire, on demande de souligner les noms enrichis par une expansion. Certains candidats, se trompent et soulignent l'expansion. D'autres ne soulignent pas que le nom et soulignent aussi l'article.

- **Orthographe, qualité syntaxique, vocabulaire**

Pour la majorité des copies, l'ensemble des commissions ne relève pas de défauts majeurs. Des points sont néanmoins perdus à cause de quelques erreurs orthographiques manifestement dues à de l'étourderie ou une baisse de vigilance plutôt qu'à des lacunes sur ce plan.

Quelques constats récurrents :

- ✓ recours à l'écrit à des formules orales ;
- ✓ mauvais choix de pronoms relatifs : dont/duquel, auquel (...)
- ✓ quelques confusions en lexique :
 - luxe/luxure ;
 - transitionnel/transactionnel.

Quelques rares copies, accumulant les erreurs, provoquent une vive inquiétude sur le plan de la compétence orthographique du candidat : erreurs récurrentes d'accords : accord sujet/verbe, accord du participe passé, accord au sein du groupe nominal.

Pour certaines copies, les lourdes carences constatées sont peu engageantes pour un futur professionnel.

Quelques points méritent une vigilance particulière :

- ✓ ponctuation absente ou approximative ;
- ✓ confusion style direct et indirect.

2 - Remarques relatives à la première partie : Textes

11 points sont attribués pour cette première partie.

- **Aspects formels :**

- ✓ trop de temps consacré à la présentation des textes (titre, auteur, éditeur, traducteur, etc.) ;
- ✓ articulation souvent approximative des sous-parties et des idées ;
- ✓ mise en paragraphes mal maîtrisée.

- **Contenus**

Majoritairement, les copies sont construites, le propos est organisé. Beaucoup de candidats savent faire référence aux textes, même s'ils ne sont pas toujours mis en perspective. Les citations sont nombreuses.

Cependant, pour certaines copies, on note une incapacité à présenter une pensée argumentée, à démontrer la problématique de manière raisonnée. L'analyse textuelle ne dépasse pas parfois la simple juxtaposition et apparaît parfois superficielle.

Quelques remarques pour améliorer la qualité des copies :

- ✓ introduction trop souvent limitée à la reprise de la consigne, sans problématique précise ;
- ✓ conclusion approximative et ne répondant pas à la question posée ;
- ✓ tendance à la paraphrase, excès de citations ;
- ✓ aspect littéraire des textes peu traité (l'aspect poétique du texte 3 est rarement relevé) ;
- ✓ confusion sur le sujet : il ne s'agit pas de réfléchir au rôle des objets dans la société ni de ce que nous en faisons, mais de dire comment les textes répondent à la question posée ;
- ✓ dérive vers avis personnel ou proposition de travail en classe.

3 - Remarques relatives à la deuxième partie : *Connaissance de la langue*

11 points sont attribués pour cette deuxième partie.

Les résultats de cette deuxième partie sont assez corrects.

Les points d'amélioration les plus importants sont les suivants :

- **Aspects formels**

- ✓ mauvaise lecture des consignes (la consigne de la première question est trop vague ...)
- ✓ réponses inutilement foisonnantes.

- **Contenus**

- ✓ confusion importante nature/fonction dans de nombreuses copies ;
- ✓ méconnaissances des différentes natures et des différentes fonctions ;
- ✓ question lexicale : difficulté à définir ou à expliquer (luxe/rustique), l'importance de la question n'est pas perçue ;
- ✓ pour certaines questions, la réponse attendue est d'ordre grammatical, le candidat donne une réponse d'ordre sémantique.

4 - Remarques relatives à la troisième partie : *Analyse critique de supports d'enseignement*

13 points sont attribués pour cette troisième partie.

- **Analyse des productions**

La présentation en tableau, privilégiée par certains candidats, permet une bonne lisibilité. Les démarches d'analyse sont intéressantes, les observations apparaissent

pertinentes. Les démarches personnelles empreintes de bon sens ont été appréciées par les correcteurs.

Les points d'amélioration les plus importants sont les suivants :

- ✓ nécessité de mobiliser les référents théoriques à l'appui des productions d'élèves ;
- ✓ place de l'oral le plus souvent négligée ;
- ✓ confusions dans les notions : principe/code alphabétique, correspondance graphophonologique ;
- ✓ jugements trop hâtifs sur les processus d'apprentissage ;
- ✓ toutes les productions d'élèves ne sont pas analysées ;
- ✓ rôle de l'enseignant peu mis en avant ;
- ✓ importance excessive du geste d'écriture.

- **Aspects pédagogiques** (intérêt, propositions de différenciation)

La présentation en tableau, là encore, apporte de la lisibilité. Les points d'amélioration les plus importants sont les suivants :

- ✓ confusion intérêt/motivation ;
- ✓ intérêt trop souvent limité à l'évaluation diagnostique ;
- ✓ difficulté à trouver les intérêts pédagogiques ;
- ✓ différenciation souvent présentée sous forme de dispositifs organisationnels et pas en termes de contenus ;
- ✓ objectifs mal ciblés et trop éparpillés ;
- ✓ assimilation de la différenciation à la gestion de la difficulté plutôt qu'à la prise en compte des besoins ;
- ✓ propositions trop assimilables à un simple recueil de recettes pédagogiques ;
- ✓ importance souvent non perçue des interactions élève/élève ou élève/ enseignant ;
- ✓ rare recours aux outils numériques ;
- ✓ imprécisions des activités proposées : "travailler sûr ..." donne peu d'indications.

Le Président du jury



Jacky CRÉPIN

RAPPORT DE JURY - épreuves d'admission

Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles

Académie de Nantes

Session 2014 (concours rénové)

référence réglementaire : [arrêté du 19 avril 2013](#)

Éléments statistiques

Epreuves écrites d'admissibilité

Concours	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du 1 ^{er} admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	2978	1367	17,87	11,25	664
Externe public spécial breton	3	0	/	/	/
3 ^{ème} externe public	336	109	15,62	11,12	40
Externe privé	1006	546	18	11,75	193

Epreuves orales d'admission

Concours	Moyenne générale /20 du 1 ^{er} admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste compl.	Nombre d'inscrits sur liste compl.
Externe public	18,39	12,75	330	12,62	16
Externe public spécial breton	/	/	/	/	/
3 ^{ème} externe public	15,93	12,10	20	10,81	7
Externe privé	17,83	12,75	93	12,62	5

ORAL D'ADMISSION 1

Épreuve « Mise en situation professionnelle »

Le dossier :

Bien que le dossier ne fasse pas l'objet d'une évaluation du jury, le candidat doit considérer que son contenu :

- en tant que support de l'épreuve, est une projection vers sa présentation et l'entretien qui en découlera ;
- doit strictement respecter les consignes de présentation adressées préalablement : tout dossier non conforme peut conduire à l'élimination du candidat ;
- est lu attentivement par la commission de jury avant l'épreuve.

Toutes ces raisons conduisent à formuler un certain nombre de recommandations :

- indiquer sur le dossier le thème abordé et le niveau de classe de la séquence pédagogique ;
- paginer ;
- adjoindre la bibliographie utilisée ;
- préciser les sources des documents ;
- adresser au rectorat un écrit exempt d'erreurs syntaxiques et orthographiques : faire relire son dossier par un œil extérieur est conseillé, s'appliquer à respecter les normes typographiques (exemples : majuscules à une période de l'histoire, écriture d'un siècle en chiffres romains, abréviations en sciences...) est indispensable.

En synthèse, on peut noter que les dossiers :

- respectent les dix pages exigées, ce qui requiert un effort de synthèse ;
- sont construits en deux parties, conformément aux attentes ;
- abordent des thèmes qui correspondent aux programmes en vigueur de l'enseignement primaire ;
- font appel à des présentations variées (textes, cartes mentales, tableaux, schémas, productions d'élèves...).

L'utilisation des supports numériques est rarement choisie par les candidats.

Le jury rappelle que :

- les fondements scientifiques ne doivent pas prendre le pas sur la séquence pédagogique et que deux à quatre pages pour cette partie apparaît comme un ratio raisonnable ;
- le dossier doit être une construction personnelle où les fondements scientifiques correspondent à une culture et/ou à une recherche véritables du candidat ;
- la présence d'une séquence d'enseignement est indispensable ;

- une séquence correspond à un ensemble de séances articulées entre elles, logiques dans leur succession ;
- une séquence doit s'inscrire dans un cadre plus large (programmation, progression, socle commun) ;
- les fondements scientifiques ne doivent pas se réduire à la simple exposition des programmes ou du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- les horaires de l'école élémentaire doivent être connus.

Enfin, si le dossier doit présenter une séquence complète, déclinée en séances, il est apprécié qu'une séance au moins soit développée.

La présentation du dossier :

- Les conditions de l'épreuve accordent 20 minutes au candidat. Le temps est bien maîtrisé par une large majorité d'entre eux. Il est toutefois recommandé de se munir d'une montre ou d'un chronomètre. De façon générale, les candidats ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés. Le recours à des supports de communication (ex : diaporama) est peu fréquent, ce qui semble s'expliquer par le raccourcissement du temps effectif de présentation. Le temps d'installation doit dans ce cas être anticipé précisément par le candidat (branchements, format choisi, fonctionnement de l'appareil) ;
- La présentation du travail réalisé offre l'opportunité d'apporter un nouvel éclairage. Elle implique une attitude de communication du candidat. Il ne s'agit ni de lire, de réciter ou de paraphraser un écrit porté préalablement à la connaissance du jury.

Une présentation claire, vivante établit d'emblée un contact, à l'opposé d'une position de recul qui peut s'avérer préjudiciable pour la suite de l'entretien. La qualité de la communication (clarté, concision, rythme, débit, pauses, intonations...) est de nature à valoriser le travail réalisé par le candidat.

Une attitude convaincue, engagée, dynamique se traduit souvent par l'apport de compléments, une distance critique, une capacité à se projeter dans un authentique fonctionnement de classe.

Le jury valorise en effet, dans une épreuve de mise en situation professionnelle, l'articulation entre théorie et pratique, l'explicitation d'une problématique, de choix pédagogiques réalistes, assumés et justifiés, l'analyse réflexive de la séquence, voire des ajustements envisagés à l'issue de sa conception ou de sa mise en œuvre.

Le lien direct avec les programmes et les apprentissages attendus chez les élèves doit apparaître clairement.

L'implication personnelle du candidat est un atout. Si le récit d'une séquence d'enseignement reste un exercice difficile, l'écueil habituel d'une séquence idéale est à éviter. Pour cela, il convient tout d'abord de présenter une séquence adaptée à l'âge des élèves, suffisamment ambitieuse sans être hors programme, inscrite dans une progressivité et en relation avec les paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'entretien :

On notera que le format de l'entretien (40 minutes) permet un approfondissement des connaissances et des compétences du candidat.

Il convient donc de :

- bien connaître son sujet et le contenu de sa production ;

- posséder une maîtrise suffisante des contenus scientifiques et didactiques dans le domaine choisi.

Les candidats qui sont en mesure de définir les termes utilisés dans la partie scientifique du dossier montrent une meilleure appropriation du sujet choisi. Un hiatus entre le dossier et le niveau réel de connaissance du candidat sur la partie scientifique ne peut jouer en sa faveur.

Au-delà du contenu du dossier, le jury vérifie les liens avec l'ensemble des composantes du métier de professeur des écoles. Les prestations valorisées sont celles où le candidat manifeste une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré, l'interdisciplinarité et une connaissance des valeurs de l'école.

L'ouverture d'esprit, une réflexion globale sur les enjeux de l'école sont appréciées, tout comme la nécessité :

- d'une adéquation entre l'organisation d'une séquence et les programmes ;
- d'une progressivité des contenus et des apprentissages ;
- d'obstacles possibles ;
- d'une connaissance du développement de l'enfant, pour éviter par exemple de faire appel à des capacités d'abstraction chez des élèves de cycle 1 ou de cycle 2 qu'ils ne possèdent pas ;
- d'une conceptualisation des connaissances, capacités et attitudes en jeu dans les activités proposées aux élèves.

Enfin, la confrontation à la réalité de terrain, réelle ou imaginée, devrait amener le candidat à faire preuve du sens de la mesure et de la distance critique nécessaire à l'analyse.

Sciences et technologie :

La partie scientifique a été globalement bien traitée. La présence de schémas est parfois une plus-value pour présenter des connaissances scientifiques.

Les séquences et séances sont généralement correctement présentées. Elles sont proposées sous des formes variées : textes, tableaux plus ou moins précis. Elles sont souvent en adéquation avec les programmes.

Les compétences du socle commun figurent dans la majeure partie des productions. Celles-ci tendent à montrer la compréhension des candidats de ce qu'est une séquence et son déroulement en séances.

La séance détaillée a souvent été vécue en classe par les candidats.

Cependant :

- Les séquences semblent parfois issues de documents prêts à l'emploi, récupérées, sans vérification ou regard critique. Les sources ne sont pas toujours indiquées.
- Des candidats rencontrent des difficultés à préciser véritablement leurs objectifs d'apprentissage.
- Certains thèmes se prêtent peu à une démarche scientifique ou d'investigation (exemple : apprendre à porter secours).

Lors de l'entretien, les rappels des fondements scientifiques sont souvent succincts, sur un sujet choisi par le candidat, voire non abordés pendant l'exposé. Il semble évident que certains d'entre eux se sont limités à compiler des informations sans chercher à y donner du sens. Il en résulte des hésitations, des approximations, voire des erreurs d'interprétation. Pour ceux qui possèdent des connaissances solides, l'exposé est alors précis, argumenté,

fluide et agréable à écouter. Le jury apprécie ceux qui font du lien avec cette partie du dossier pour étayer le discours. Il est aisé de discriminer les candidats qui ont su donner du sens à leur formation de ceux qui restituent des savoirs engrangés sans être assimilés.

Le jury apprécie les candidats capables de mettre en perspective des programmes sur les trois cycles et les progressions parues au bulletin officiel du 5 janvier 2012. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est connu et assez bien maîtrisé mais les différences et la progressivité entre les paliers 1 et 2 ne sont pas toujours perçues.

D'une manière générale, la démarche d'investigation est connue mais pas toujours mise en œuvre. Les candidats passent trop vite de l'étape des représentations initiales à la proposition d'hypothèses, sans problématiser. Elles ne répondent de fait à aucune question. La situation déclenchante est peu présente et se base rarement sur une observation ou un contexte motivant.

Les candidats semblent à l'aise pour décrire la mise en projet, la formulation des hypothèses et la construction d'un protocole. Ils souhaitent à tout prix mener des expériences. La plupart propose des évaluations diagnostiques mais certains ne les placent pas au bon moment ou ne les réutilisent pas au cours de la séquence. La différence entre évaluation diagnostique, représentation initiale et hypothèse reste à clarifier pour nombre d'entre eux.

L'utilisation de l'outil numérique n'est pas toujours envisagée et se limite à des recherches documentaires ou à la visualisation collective de ressources multimédia.

Le rôle de la trace écrite et de l'oral est insuffisamment développé dans le cadre de l'enseignement des sciences. En particulier, l'apport des sciences par rapport à la structuration syntaxique du langage écrit et parlé est peu souvent évoqué.

Les enjeux de l'enseignement des sciences ou du thème traité sont assez peu perçus par les candidats. Les candidats évoquent la connaissance du monde qui nous entoure. Ils n'ont pas l'idée que l'un des enjeux des sciences à l'école est de susciter des vocations scientifiques. Le lien avec les problématiques de la société n'est pas souvent repéré.

Histoire :

Les thèmes abordés concernent quasi-exclusivement le cycle 3.

L'actualité commémorative explique certainement la fréquence des dossiers consacrés à « la violence du XXème siècle : les deux conflits mondiaux » ou à « l'extermination des juifs et des tziganes : un crime contre l'humanité ».

Dans l'ensemble, les exposés sont bien préparés avec quelquefois une réelle maîtrise du sujet choisi. Néanmoins, on relève également des lacunes importantes, des connaissances historiques approximatives (dates, personnages, rôle de ces personnages, terminologie ou notions et concepts mal maîtrisés).

Le candidat doit être capable de mettre en perspective des événements historiques et les resituer dans leur contexte.

Les bibliographies sont souvent incomplètes ; la place du manuel dans l'enseignement de l'histoire est à réfléchir.

Il faut veiller à ne pas verser dans l'abondance de documents. Les jeux de rôle ont souvent été évoqués sans en percevoir le sens, les limites voire les dangers. La notion de tâche complexe est alors souvent abusivement convoquée.

La construction des savoirs par les élèves se résume fréquemment à du travail de groupe à partir duquel on produit une synthèse collective.

L'usage des outils numériques est rarement envisagé. L'histoire comme champ disciplinaire apportant une contribution à la maîtrise de la langue orale et écrite reste à affirmer.

Les notions de différenciation pédagogique et de situation-problème sont insuffisamment maîtrisées, tant dans leur définition que dans leurs modalités pratiques.

Certains candidats se sont montrés déstabilisés par des questions plus ouvertes, en lien avec le sujet ou liées à la culture générale ou professionnelle. Il est utile de se projeter sur l'ensemble des cycles et d'avoir une connaissance minimale de l'évolution d'une notion sur le parcours de l'élève.

Géographie :

De façon générale, une lecture fine des attendus des programmes est incontournable. Il est notamment attendu une adéquation entre les activités élèves et les objectifs fixés. Un équilibre entre développement des démarches, construction d'outils et apport de connaissances doit être trouvé. A ce titre une évaluation exclusivement centrée sur les connaissances ne paraît pas suffisante.

Le candidat peut être interrogé sur chacune des séances présentée dans l'unité d'enseignement. Le développement dans le dossier d'une d'entre elles ne conduit pas systématiquement le jury à questionner sur celle-ci.

Le jury est sensible à la capacité du candidat à expliquer ses choix, notamment en faisant référence à ses connaissances sur le développement des enfants.

Majoritairement, les candidats se montrent attentifs aux différentes questions mais n'en comprennent pas toujours les enjeux. L'écart entre convictions et certitudes est pour certains, très mince.

Histoire des arts :

Des candidats présentent des sujets d'histoire où les œuvres servent à illustrer une problématique historique.

Quand le BO n° 32 du 28 août 2008 est cité par des candidats, le jury constate fréquemment un décalage entre les acquis attendus de cet enseignement et les modalités de mise en œuvre présentées.

Les candidats doivent s'assurer que les extraits de films ou de musiques sont de courte durée et adaptés à un public d'élèves du 1^{er} degré.

Quand le candidat choisit de définir une problématique, il doit clairement savoir s'il s'agit d'une problématique relative à sa propre recherche et à ses connaissances personnelles, ou s'il s'agit d'une problématique et/ou d'un questionnement destinés à des élèves.

Les ressources sur les CD ne sont pas destinées à enrichir la connaissance du jury, qui les considère comme des objets à destination des élèves.

Un nombre limité de reproductions d'œuvres permet aux candidats de ne pas se disperser.

Il est précisé que l'entretien peut porter sur un approfondissement du domaine histoire des arts.

Le jury peut élargir son questionnement sur des références culturelles autres que celles citées dans le dossier.

Arts visuels :

Pour le moins, lorsqu'il est fait référence à une œuvre ou un artiste, on attend du candidat qu'il soit capable de témoigner d'une connaissance suffisante.

Dans l'analyse des séances, la place de l'enseignant est peu précisée, notamment la manière dont il amène à structurer les apprentissages ou les apports qu'il peut faire pour enrichir la production de l'élève.

Il est regrettable que certains candidats n'aient pas construit une connaissance suffisante du métier d'enseignant : missions de l'école, textes officiels, fonctionnement d'une école au quotidien ...

La variété des thèmes abordés par les candidats a été appréciée.

Le candidat devra être vigilant sur la nature de la séquence présentée et s'assurer qu'elle s'inscrit pleinement dans le domaine des arts visuels. Par exemple, même s'il a été évoquée succinctement une séance sur la fabrication d'un décor, le projet théâtre correspond à la dominante de la séquence et ne s'inscrit pas dans les attendus de l'épreuve.

Lorsqu'une œuvre est citée, il est important que dans le cartel figurent titre, nom de l'artiste, format et nature de l'œuvre.

Le contenu des séquences présentées laisse souvent peu de place à l'expérimentation. La créativité est affirmée comme un postulat. Pour autant, elle est peu mise en œuvre dans la séquence proposée.

Éducation musicale :

L'entretien prend appui sur l'exposé du dossier. C'est pourquoi le jury recommande que le candidat soit au clair avec les notions qu'il énonce en éducation musicale. Il est en effet remarqué que les notions suivantes font défaut souvent :

- Rythme/ tempo/ pulsation ;
- Les programmes et l'arrière-plan didactique qui l'accompagne ;
- Les connaissances sur le développement psychomoteur et physiologique de la voix, en particulier pour les enfants de 3 à 6 ans ;
- Les références aux compétences de maternelle, avant celles du socle commun.

L'entretien amène à explorer la capacité à se positionner dans l'action. Les candidats qui ont effectué les meilleures prestations se situaient dans cette approche concrète.

Les séances exposées dépassaient la stricte activité de l'élève. Elles étaient justifiées dans le cadre du référentiel de compétences et en tous cas, dans celui des textes officiels qui invitent à un avant, une intention référencée et une évaluation critériée.

Le candidat doit être en capacité de différencier éducation musicale à l'école et musique en dehors de l'école, au regard de leurs enjeux spécifiques.

Les notions de projets sous ces diverses assertions sont apparues maîtrisées, tout comme la place, le contenu, le rôle de l'évaluation.

Les liens interdisciplinaires et les capacités à se projeter sur n'importe quelle discipline de l'école étaient également construits.

Le lien avec les valeurs de l'école est à expliciter.

Certains candidats ont pu tester en classe la séance qu'ils ont exposée. Leur prestation a été valorisée quand ils ont su prendre conscience des difficultés, re-calibrer éventuellement leur travail, en faire part avec un esprit critique.

Les candidats ont apporté une réelle plus-value à leur présentation quand ils ont fourni une très brève vidéo de séance en classe qu'ils ont pu rapidement commenter dans la partie exposé de leur dossier.

Enseignement moral et civique :

Les candidats ont semblé bien préparés à l'épreuve.

Les enjeux et l'importance de cet enseignement sont majoritairement bien perçus.

La programmation sur l'ensemble du cursus primaire ou en cycle est imaginée.

Certains candidats ont beaucoup travaillé leur dossier mais maîtrisent peu les autres volets de l'enseignement.

La distinction n'est pas toujours faite entre des formes de travail fortement portées (par exemple le débat à visée philosophique ou le conseil d'élèves) et les contenus d'apprentissages.

La question des valeurs et de la formation du futur citoyen doit rester prégnante.

L'entretien permet de vérifier la pertinence des options pédagogiques retenues pour la séquence d'apprentissage.

Il faut noter la difficulté qu'il y a à apprécier l'engagement personnel du candidat quand il présente un dossier très normalisé avec des séances très empruntées à des ressources institutionnelles (ex : attestation de première éducation à la route (APER)).

ORAL D'ADMISSION 2

Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Première partie de cette épreuve qui « permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire » :

Exposé :

Les exposés des candidats sont souvent structurés mais l'analyse de la question est trop souvent superficielle.

La dimension interdisciplinaire a souvent été évoquée. Elle reste cependant trop convenue et artificielle.

La volonté de vouloir présenter un maximum de points, avec un débit très rapide, nuit souvent à la clarté de l'exposé et ne permet pas de mettre en évidence ce qui est essentiel.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques au champ de l'EPS et au niveau d'enseignement concernés. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés, valorise les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes 2008 et les compléments de 2012 ainsi que le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus. Ces candidats donnent quelques références scientifiques pertinentes d'auteurs reconnus.

Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

Questionnement :

Celui-ci permet de faire préciser au candidat certains points abordés dans l'exposé. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes ou documents.

Les candidats performants :

- font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;
- montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes 2008, organisation, cycles...), au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant ;
- effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;

- se positionnent clairement quant au rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage.

Recommandations

Pour cette épreuve il est conseillé au candidat :

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir dépasser sa seule expérience pour analyser, avec raison, les situations auxquelles il a été confronté ;
- d'éviter une présentation qui vise l'exhaustivité des situations et de tâches en jeu ;
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés ;
- de prendre appui sur :
 - I. les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire : les compétences des programmes 2008 et les progressions de 2012, celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS (dont il est nécessaire de bien identifier la dimension) et les données relatives à l'évaluation ;
 - II. la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé et à la sécurité ;
 - III. les connaissances relatives au développement de l'enfant et les principales caractéristiques de son fonctionnement ;
 - IV. les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
 - V. les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage .

Deuxième partie de l'épreuve orale qui « consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire »

Exposé : qualité de l'exposé, niveau de préparation :

Les candidats développent généralement un exposé cohérent en intégrant les questions posées dans le sujet. Cependant certains en restent parfois à une simple explication des textes voire à une reformulation qui résume les idées majeures. L'introduction est souvent limitée à la présentation des textes mais l'annonce d'un plan (basé sur les questions posées par le sujet) est généralement faite. Les exposés s'achevant par une conclusion synthétique sont plus rares.

Recommandations

Il s'agit de construire un exposé qui intègre les questions ou les pistes de questionnement fournies par le sujet et qui réponde à la définition de l'épreuve : « **L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.** » Il est nécessaire de ne pas se limiter à un résumé ou une reformulation des textes mais de livrer une véritable analyse et de montrer sa connaissance du système éducatif en s'appuyant sur des exemples.

Rappelons qu'un exposé, à ce niveau de formation, doit être structuré et que l'introduction ne peut se limiter à la présentation des documents fournis. Il est également recommandé de prévoir une conclusion qui permet au jury de vérifier la cohérence et l'aboutissement de la réflexion exposée. Cela nécessite une bonne gestion du temps qui doit faire l'objet d'un entraînement préalable.

Concernant les compétences en cours d'acquisition d'un professeur des écoles, les candidats doivent être en mesure de mettre en avant ce qui dans leurs connaissances, leurs expériences et dans la réflexion qu'ils ont engagée, les a préparés aux différents points du référentiel de 2013.

Entretien :

Le dialogue avec le jury dépend évidemment du niveau de connaissance et de préparation des candidats ; les constats sont plutôt favorables concernant les échanges même si l'aisance orale, la qualité de la langue utilisée, la capacité à mobiliser des connaissances font l'objet de commentaires nuancés.

Pour ce qui recouvre la « capacité à se représenter de façon réfléchie les valeurs qui portent le métier de professeur des écoles, dont celles de la République », cela nécessite parfois un questionnement élargi au delà du sujet auquel les candidats ne paraissent pas vraiment préparés.

Recommandations

Là encore il est recommandé aux candidats de se préparer en tenant bien compte de la définition de l'épreuve : « **L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.** »

Quel que soit le sujet, les candidats doivent donc montrer que la prise en compte des acquis et des besoins des élèves constitue pour eux une priorité et qu'ils maîtrisent les programmes définis dans le cadre du socle commun.

Les candidats en difficulté lors de l'entretien sont ceux qui ne mobilisent pas ou ne disposent pas d'une connaissance suffisante de la réalité du fonctionnement et de l'organisation de l'enseignement du premier degré.


Ils doivent être en mesure de formuler des réponses développées et structurées en construisant des phrases complètes et complexes qui ne se limitent pas à quelques mots. Les formules et expressions familières sont à proscrire.

Comme pour l'exposé, l'appui sur des exemples concrets de situations d'enseignement ou de fonctionnement des écoles est apprécié du jury. Cela n'implique pas nécessairement d'avoir effectué des stages (même si c'est évidemment recommandé) mais d'avoir découvert par tout autre moyen les conditions dans lesquelles le métier de professeur des écoles se met en œuvre.

Autres remarques

Mis à part quelques candidats dont la prestation orale est inacceptable à ce niveau, la qualité de l'expression orale n'est pas globalement mauvaise mais des erreurs de syntaxe et de grammaire restent fréquentes. Il faut rappeler aux candidats qu'un futur enseignant doit être capable d'adopter de manière durable un registre de langue soutenu dans l'exposé comme lors de l'entretien.

Le Président du Jury



Jacky CRÉPIN